

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 72 (1975)
Heft: 11

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tout oreilles, du Strasbourgeois M. Gérard Claerr. Il est vrai que le thème de la conférence de M. Claerr était de nature à captiver l'attention de chacun. D'aucuns semblaient hypnotisés par la conviction des propos que tenait ce jeune maître en apiculture qui parla d'apiculture bien entendu et plus précisément de la **culture d'abeilles saines afin de produire beaucoup de miel.**

Sion, le 15.10.1975.

A. Fournier.



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

CENTENAIRE — AVANT-PROPOS

Il est de notre devoir d'honorer la mémoire de nos devanciers. Il est aussi dans nos attributions de perpétuer l'œuvre qu'ils ont entreprise.

Les propos du rédacteur du « Journal suisse d'apiculture » dans son éditorial ne sauraient être plus pertinents. Et « Ambroise » doit faire preuve de beaucoup de mauvaise volonté pour ne pas comprendre que son interlocuteur, par la voie du journal, **sollicite** une aide, un geste qui permettraient aux responsables de notre société d'élaborer une manifestation digne de ceux qui les ont devancés. Mais enfin cet « Ambroise » qui est-il donc ? Nous retrouvons sous ce prénom anonyme, bon nombre de nos apiculteurs qui se répandent en conseils, abondent en suggestions, critiquent facilement, mais gardent fermé leur cœur et plus encore fermée leur main.

Et pourtant chaque apiculteur, chaque société d'apiculture et chaque fédération même pourrait faire un geste pour le Centenaire. N'oublions pas tout de même que si la SAR peut jouir maintenant d'un bel âge et d'une santé florissante, elle le doit à une poignée d'hommes, qui encouragés par une foi solide en ce qu'ils faisaient, par la persévérence et par l'amitié ont posé les bases de notre apiculture moderne. Remontez un peu dans le temps pour revivre

avec ces hommes, qui malgré les aléas d'une vie difficile faisaient preuve d'un si bel enthousiasme !

Aujourd'hui, nous avons nos problèmes certes (et nous en aurons toujours), mais en 1874-1875, ceux-ci paraissaient quasi insurmontables. Les maladies, les loques en particulier, faisaient des coupes sombres parmi les ruchers en paille. Les nouvelles ruches en bois, avec rayons mobiles, étaient comme toute innovation une source intarissable de contestations. Il semblait à certains que cette nouveauté ne pouvait qu'apporter de multiples maladies, mais l'idée était lancée, elle faisait son chemin. Malheureusement, tous les apiculteurs progressistes avaient inventé leur modèle de ruche personnel. Elles différaient par la forme, la grandeur et le volume. Tous étaient d'accord avec leur travail, sans en être entièrement satisfaits !

D'autre part, il y avait les irréductibles qui s'en tenaient farouchement à leurs « bonnes » ruches en paille. Elles avaient des avantages bien sûr, car si le volume de la ruche était faible, l'apiculteur pouvait escompter la sortie d'un essaim et faire par conséquent encore une calotte de miel. L'essaim remis de bonne heure dans un panier formait par la suite une jolie colonie ! Il y avait de quoi être satisfait. N'oublions pas également, que ce panier avait vu le jour sous la lueur de la lampe à alcool lors des longues soirées d'hiver !

Les apiculteurs de cette époque étaient ballottés par une véritable lame de fond. Les « fixistes » juraient que l'on ne pouvait changer un iota de l'ancienne méthode. Celle-ci avait fait ses preuves, elle avait bravé durant des siècles toute innovation et chaque été, elle assurait quelques calottes de miel. Les « mobilistes », au contraire, certifiaient que l'avenir était au ruches à cadres, quel que soit le genre de ces habitations. Le gros problème à résoudre était de trouver les dimensions qui conviendraient le mieux à notre région. Cette étude fut longue mais passionnante pour les intéressés.

Depuis, le problème a été résolu. Nous en connaissons le résultat, l'appréciions et l'exploitons chaque jour. Les bases de notre apiculture moderne étaient en gestation sous l'impulsion de pionniers qui y consacraient une belle énergie et une confiance qui les honorent.

Dans chaque numéro de notre journal et ceci jusqu'au Centenaire de notre Société romande d'apiculture, votre président fera revivre quelques pages de cette époque héroïque. Il espère vous faire réaliser tout ce que nous devons à ces courageux apiculteurs et éveiller en vous assez d'enthousiasme... pour que vous soyez dignes de vos devanciers, même au prix d'un petit sacrifice financier !

Adrien Paroz.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU CENTENAIRE SAR 1976

Total au 30 septembre 1975 Fr. 3043.15

Ernest Petter, Corcelles/Payerne	50.—
François Vermeille, Dornach/Bâle	20.—
P. Dupertuis, En Bornuit/Bex	50.—
Section de la Béroche	50.—
Fred Favez, Vuibroye	20.—
Josy Maye, Chamoson	20.—
P. Niderhauser, Déroudet 3, Aigle	50.—
Robert Fontanaz, 1094 Paudex	70.—
H. E. Aug. Tissot, 2309 La Chaux-de-Fonds	10.—
Robert Eggen, 1852 Roche	20.—
Section de Lausanne	200.—
Olivier Schulé, Yverdon	10.—
Ambroise	50.—

Total au 31 octobre 1975 Fr. 3663.15

Merci aux donateurs !

Compte de chèques postaux : SAR 10-1480 Payerne.

VÉTÉRANS SAR

MM. les présidents des sections voudront bien remettre au soussigné, pour la date du

20 novembre 1975, au plus tard

la liste des vétérans,

25 ans = entrée en 1951 ;

40 ans = entrée en 1936 ;

selon modèle ci-dessous :

Nº matr.	Nom	Prénom	Domicile	Entré
9875	Robinson	William	La Chaux-de-Fonds	1951

Ecrire lisiblement svp. Merci de votre collaboration.

*Le préposé aux vétérans : Jean Chammartin,
1758 Villaz-Saint-Pierre (Fribourg).*

ASSEMBLÈE DES DÉLÉGUÉS SAR

15 mars 1975, 10 h. Restaurant du Rond-Point, Lausanne.

Ordre du jour : Voir « Journal suisse d'apiculture », mars 1975.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) comptes 1974
 - b) rapport de la commission de vérification
 - c) budget 1975
 - d) fixation des cotisations 1976
 - e) désignation des sections vérificatrices des comptes exercice 1975, Marly-Martigny-Menthue.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Election au comité central, renouvellement du mandat de M. Fragnière, élection de deux membres (MM. Bovey et Schmid démissionnaires).
8. Election du président.
9. Concours de ruchers.
10. Activité apicole.
11. Propositions individuelles.

1. Le contrôle des pouvoirs fait constater la présence de 92 délégués de sections, 6 délégués de fédérations, 7 invités, 9 membres du comité, soit **114 participants**.

2. Scrutateurs désignés : Cl. Duc, Ch. Goy et J.-P. Guillet.

3. Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués est adopté sans observations.

4. Le rapport du président a été publié in extenso dans le N° 4 du journal, avril 1975.

5. Les comptes ont fait l'objet d'une publication dans le journal N° 3 de mars 1975. Aux dépenses, on note toutefois une augmentation des charges assez considérable : Fr. 699.55 pour l'assemblée des délégués ; Fr. 5614.60 pour le journal ; Fr. 1054.— de frais de clichés.

A titre comparatif, le journal coûtait : en 1963, Fr. 24 500.— ; en 1970, Fr. 26870.— ; en 1972, Fr. 33 900.— ; en 1974, Fr. 40 500.—.

Le contrôle du miel accuse une augmentation de charge de Fr. 1624.75.

Aux recettes, augmentation des cotisations, Fr. 10 000.— ; contrôle du miel, Fr. 4700.— ; annonces dans le journal, Fr. 915.—.

Ce sont ces derniers éléments qui ont permis de boucler les comptes cette année sans déficit.

Les conclusions du rapport de la commission de gestion publiées dans le journal de mars 1975 demandent à l'assemblée d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés.

Les conclusions de la fiduciaire sont semblables. Elle insiste toutefois sur le fait que vu le peu de marge de manœuvre, les comptes prochains risquent d'être à nouveau déficitaires s'il n'y a pas de nouvelles recettes.

Le budget pour l'exercice 1975 est pessimiste, puisqu'il laisse entrevoir un déficit de Fr. 4750.—, mais reflète la réalité. Nous devons prendre en charge des cotisations plus élevées aux associations agricoles. L'Assurance responsabilité civile doit faire l'objet d'un nouveau contrat aux primes fortement augmentées, etc.

Le budget, à la suite des explications données par notre administrateur, est accepté.

d) Le comité propose d'augmenter la cotisation de Fr. 2.—. Cette demande est combattue par certains délégués qui se refusent de voir une situation alarmante. Passé au vote, l'augmentation des cotisations est acceptée par 63 voix contre 25.

e) Les sections vérificatrices des comptes pour l'exercice 1975 sont Marly, Martigny et la Menthue.

6. Les rapports publiés dans le journal, soit : « Contrôle du miel, assurances, bibliothèque » sont adoptés. Des félicitations s'en vont à l'adresse du rédacteur du journal dont la tâche est souvent ardue.

7. Arrivant à la fin de son mandat, R. Bovey se retire, de même qu'Otto Schmid qui n'accepte pas de réélection. En remplacement d'Otto Schmid, les Genevois proposent Marc Buscarlet. Pour repourvoir le siège laissé vacant par R. Bovey, la Fédération vaudoise ne fait pas de propositions, elle cède dans un geste magnanime son 3^e siège aux Valaisans, non sans faire remarquer qu'elle entend le reprendre quand elle le jugera bon.

La Fédération valaisanne propose Rodolphe Biselx, de Martigny. Comme il n'y a pas d'autre proposition, il est élu et remercie l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée.

Sur proposition du président, O. Schmid est nommé membre d'honneur SAR. Il se plaît à rappeler les qualités de O. Schmid toujours consciencieux et efficace.

M. Lechaire, président de la Fédération vaudoise, remercie R. Bovey pour son activité au sein de la SAR : vente de miel, centrale des miels, commission d'élevage, publicité, etc. La Fédération vaudoise l'ayant nommé membre d'honneur, il demande que la SAR lui confère le même honneur, ce qui est naturellement accepté.

8. Le président SAR étant nommé par l'assemblée des délégués, deux candidats sont annoncés.

La Fédération vaudoise présente Adrien Paroz, vice-président de la Fédération vaudoise. La Fédération neuchâteloise présente Théodore Muller, président de cette fédération.

Le vote effectué au bulletin secret donne les résultats suivants : A. Paroz 88 voix, Th. Muller 20 voix, bulletins blancs et voix éparses 6. Total 114, égal aux bulletins sortis.

Adrien Paroz tient à remercier l'assemblée pour la confiance qui lui est faite et l'assure de son entier dévouement.

9. Les résultats du concours des ruchers ont été publiés dans le numéro de novembre 1974 du journal. Ils furent fort élogieux puisque 12 médailles d'or ont été décernées sur 14 concurrents. La médaille de la FSASR est remise à J.-P. Frelechoux pour un résultat de 148 points sur un maximum de 150, ce qui lui vaut de vigoureux applaudissements.

La question du maintien du concours des ruchers se pose une fois de plus par égard aux grands frais qu'il occasionne. Le supprimer ? Le faire tous les deux ans en augmentant son rayon ? Pour le moment, le statu quo est maintenu jusqu'à ce que toutes les circonscriptions aient terminé le tournus.

10. Devant le prix extraordinairement élevé du sucre, la FSA a tenté, avec l'aide de l'Union suisse des paysans, d'obtenir une aide de Berne. En demandant un subside de Fr. 10.— par ruche, cela représenterait une somme de Fr. 3 000 000.— ce que la Confédération ne pourrait jamais admettre au moment où l'on assiste à une réduction massive des subventions.

Un contrat avec les sucreries pour obtenir du sucre au prix de revient pour l'apiculture n'a pas de chance non plus, car si les sucreries sont subventionnées par Berne, elles n'en sont pas moins autonomes dans leur gestion et doivent limi-

ter les déficits le plus possible. Elles ne peuvent donc pas faire de cadeaux aux apiculteurs.

La suppression de la douane sur les sucres de provenance étrangère hors zone de libre échange ne représente que 5,4 ct. par kg et la taxe en faveur des sucreries 18 ct. Cette différence ne vaut pas la peine de se soumettre à maintes tracasseries. Pour obtenir compensation, il faut jouer avec le prix du miel.

De toute façon, le prix du sucre à terme est à la baisse. On nous signale: Fr. 255.— les % kg pour l'immédiat ; Fr. 240.— les % sur juillet-septembre 1975 ; Fr. 225.— les % sur novembre 1975.

Toutefois, ces prix risquent fort d'être battus en brèche si la nouvelle récolte est normale.

Dans ses activités futures, la SAR a inscrit entre autres le centenaire de la Romande pour 1976. Un fonds devrait être créé pour cette manifestation (il en est bien tard). Une souscription dans ce but est ouverte dans le journal à laquelle chaque section comme aussi les particuliers sont instamment sollicités de participer. La proposition d'un délégué soit une contribution de Fr. 1.— par membre pourrait être retenue si elle pouvait se répéter au moins 3 ans de suite.

Le comité SAR établira un budget et un programme en rapport avec le fonds récolté à cet effet.

La Centrale des miels se porte bien, elle n'a rien sur l'estomac puisque tout est vendu à part un petit stock destiné au détail. Du fait que souvent les bidons de livraisons pour la centrale ne sont pas retournés, ils seront dorénavant facturés le double du prix habituel, étant entendu qu'en cas de retour la différence sera remboursée.

Le prix minimum du miel a été fixé par la FSA. Il est inadmissible que certains apiculteurs ne s'en inspirent pas. Le prix de vente au détail pratiqué par certains, soit Fr. 11.—, n'est pas digne d'un membre de la Société romande d'apiculture.

Assemblée levée à 16 h. 30 après le repas habituel.

Le secrétaire: *T. Muller.*



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

COMMENT BUTINE L'ABEILLE ?

Lorsqu'une butineuse a découvert une source de nectar elle s'empressera d'en informer ses compagnes par une danse qui leur indiquera sa direction et sa distance. Dès lors, un certain nombre de butineuses vont l'exploiter, leur activité et leur nombre étant fonction de la quantité de nectar disponible et de sa concentration, activité qui variera au cours de la journée de manière à ce que la colonie en tire le rendement maximum sans gaspillage de main-d'œuvre. C'est ainsi qu'il y a toujours équilibre entre l'importance de la source et le nombre des butineuses car, en dessous d'un certain